

LE PETIT POTERLACAT



“



Chères Stamésiennes et chers Stamésiens,

Alors que l'année 2021 s'achève laissant à chacun d'entre nous le souvenir d'une période particulière et compliquée, voici déjà 2022 qui commence et qui sera, je l'espère, plus dynamique, plus libre et plus heureuse.

Souhaitons que cette nouvelle année incarne dans sa plénitude, les valeurs du « Vivre Ensemble » qui nous sont si chères. Partageons, échangeons, prenons soin de l'autre.

C'est avec beaucoup d'empathie et de chaleur, que je vous présente ainsi qu'à vos familles et vos proches, mes vœux les meilleurs pour l'année 2022. Je vous souhaite à toutes et à tous de vivre des moments privilégiés de bonheur partagé et de sérénité retrouvée.

Je vous souhaite également une bonne santé en ces moments compliqués. Protégeons-nous et pensons sans cesse aux autres.

Vous pourrez compter sur mon engagement ainsi que sur celui des élus de la majorité pour œuvrer avec dynamisme à la concrétisation de nos projets et à votre bien-être au quotidien. Renforçons nos valeurs d'humanisme et de solidarité pour imaginer et construire l'avenir de notre belle commune, Saint-Amé.

Bonne année et bonne santé à toutes et à tous !



Arnaud Jeannot,
votre Maire

Visionnez la vidéo
des vœux 2022 sur
Facebook ou Youtube



Distributeur automatique

Bonne nouvelle !

Depuis un certain temps, nombre d'entre-vous nous ont fait remonter des dysfonctionnements du distributeur automatique de billets de Saint-Amé.

Dans un souci de satisfaire vos demandes, de nombreux échanges entre les élus de Saint-Amé et la Caisse d'Épargne ont eu lieu.

Lors du dernier rendez-vous entre le directeur régional de la Caisse d'Épargne et notre Maire, il a été convenu de l'installation prochaine d'un **nouveau distributeur**.



Distribution des colis aux aînés

Cette année encore, les Stamésiens de plus de 70 ans ont été gâtés. Les élus, aidés par certains membres du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes), ont sillonné les rues de notre village pour rencontrer et distribuer à domicile, les paniers gourmands à nos aînés, paniers garnis de produits locaux.

Chaque paquet a été personnalisé par des cartes réalisées par les enfants du périscolaire de Saint-Amé.

Une attention qui a été particulièrement appréciée.

Partage, échange et respect sont les maîtres mots de cette action.



Vœux de Laurent Vigroux - 1^{er} adjoint

En ce début d'année, je suis heureux de vous adresser, chers Stamésiennes et Stamésiens tous mes vœux de bonne et heureuse année, de bonne santé, que 2022 vous apporte le bonheur et la réussite dans tous vos projets.

Ce rendez-vous annuel permet de donner tout son sens à notre action collective et publique. Je me propose de retracer, rassurez-vous assez succinctement, les grandes lignes de notre action dans le domaine forestier et associatif.

2022 sera l'année de la continuité dans le traitement des arbres dangereux et des chablis, nous travaillons avec l'ONF à l'élaboration d'un plan d'intervention afin d'accroître la rapidité d'exploitation et de commercialisation. Au-delà, de l'aspect financier, cette stratégie permet également de lutter contre les scolytes car ces bois frais tombés à terre sont d'autant de lieux favorables à leur reproduction.

Une réfection des sentiers forestiers est prévue cette année afin que promeneurs, vététistes etc. puissent s'adonner à leurs pratiques sans danger. Nous en profiterons de revoir l'écoulement des eaux en créant des cunettes.

Le plan de sécurisation des 12 sites retenus par la commission a été mené à bien en collaboration avec l'ONF. Nous avons dû intervenir également sur la réfection de chemins forestiers fortement endommagés par les fortes pluies de l'automne. Le stress hydrique et les scolytes nous ont amenés à exploiter, à chaque fois que cela était possible, les bois secs que vous avez pu

constater en forêt.

Le projet de la zone humide du Miroir du Merle sera toujours d'actualité. Nous attendons le retour de l'Agence de l'Eau sur les subventions auxquelles nous pouvons prétendre.

Nos associations ont redémarré leurs activités de manière bien souvent réduite avec un nombre d'adhérents inférieur à celui d'avant la crise sanitaire. Nous avons cependant travaillé à la venue de nouvelles associations dans notre commune. En collaboration avec ces dernières et les exploitants agricoles locaux, nous avons proposé, dès que le protocole sanitaire le permettait, des festivités afin d'animer notre belle commune.

2022 sera l'année de nouvelles festivités sur notre commune. Nous étudions la possibilité d'un retour de la fête de la musique, fête du vélo, cinéma et concert de plein air, journée des associations....

Nous continuerons à soutenir nos associations dans leur quotidien mais aussi pour l'organisation de leurs animations.

Je profite également de ce moment privilégié des vœux pour remercier les bénévoles de nos associations, nos services communaux, notre agent territorial de l'ONF pour leur dévouement. C'est bien cette somme d'énergie et de temps consacrés aux autres qui servent l'intérêt général et qui contribuent au dynamisme de notre village. Bien à vous.



Vœux de Sébastien Pacatte - 3^e adjoint

Chères stamésiennes et chers stamésiens, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2022.

Que cette année qui débute, soit meilleure que celle que nous avons connue en 2021. Malgré un contexte toujours compliqué, nous avons réussi à mettre en œuvre des actions qui rendent notre beau village agréable à vivre au quotidien.

Par exemple, l'installation de pots rouges agrémentés d'arbustes, de poubelles et de distributeurs de sacs pour déjections canines ou encore de nouveaux panneaux signalétiques pour nos commerces.

Notre salle du conseil et des mariages a été rénovée par nos services municipaux, toujours dans un souci d'économie.

Tournons-nous à présent vers 2022. Des travaux d'assainissement et de voirie vont être réalisés rue de l'Eglise. Sur le secteur Haute-Rives, nous mettrons en place un dégrilleur qui devrait résoudre les problèmes récurrents de mauvaises odeurs et de déjections humaines qui se répandent dans les champs. Une sécurisation de la route de Cleurie est à l'étude...

Je vous souhaite une nouvelle année remplie de joie, de bonheur et de réussite ainsi qu'une excellente santé pour vous et vos proches.



Vœux de Florence Burri - 2^e adjointe

En ce mois de janvier 2022, je tiens à vous présenter tous mes vœux : vœux de santé, vœux de bonheur, vœux de « vivre ensemble » retrouvé. Nous tournons la page de 2021 alors que la crise sanitaire continue de perturber notre quotidien. Nous avons dû, en effet, appliquer des mesures de distanciation, adapter nos modes de vie et de travail, pratiquer par intermittence nos loisirs, apprécier le plaisir de nous retrouver quand nous le pouvions. Citons l'inauguration du sentier musical, les élections du conseil municipal des jeunes, la visite de Saint Nicolas à l'école ou encore la distribution des colis pour les aînés juste avant les fêtes pour remplacer le traditionnel repas convivial qui n'a malheureusement pas pu se tenir.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée (cercle des aînés, membres du CCAS, élus) à passer les appels pour prendre des nouvelles de nos aînés, pour faciliter l'accès à la vaccination ou pour les aider à faire leurs courses. Un bel élan de solidarité dans notre commune.

En 2022, place aux nouveautés et aux projets : le Conseil Municipal des Jeunes a de belles idées pour venir à la rencontre des séniors. De plus, nous allons équiper les écoles de nouveaux équipements informatiques.

J'espère partager avec vous des moments conviviaux dès que les conditions sanitaires le permettront : la date du repas des aînés est déjà bloquée et les inscriptions pour le voyage vont bientôt démarrer.

Ne relâchons pas nos efforts, prenez soin de vous.



Vœux de Catherine Grégoire - 4^e adjointe

ADAPTATION c'est le mot qui me vient à l'esprit en regardant 2021.

Oui, nous avons dû nous adapter, repenser notre mode de vie, notre mode de travail.

Je pense tout particulièrement à nos commerçants et artisans qui ont su rebondir et trouver des solutions pour continuer à vivre et à nous servir.

Nous avons vu se développer la plateforme « J'aime mes commerçants » avec depuis peu son « market place de territoire » dans lequel pas moins de 196 commerçants et artisans des 10 communes de la CCPVM vous proposent leurs produits et services.

En mairie, nous nous adaptons également, notamment aux directives gouvernementales et préfectorales mais aussi au bilan financier rendu par la Cour Régionale des Comptes.

Nous n'abandonnons pas nos projets, nous les adaptons avec sérieux et réflexion de façon à

répondre à vos attentes et à ne pas impacter durablement les finances de la municipalité.



En 2022 nous continuerons à vous tenir informés de nos actions par le biais des réseaux sociaux, des journaux municipaux et de notre nouveau site Internet.

Pour ce début d'année, nous vous livrons une nouvelle qui réjouira un bon nombre d'entre nous : après plusieurs négociations avec la Caisse d'Épargne, nous devrions obtenir, courant du premier semestre, un nouveau distributeur automatique de billets plus performant et mieux entretenu !

Pour l'heure, je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année. Que 2022 contribue à l'aboutissement de vos projets.

Gardez espoir et continuez à croire en vos rêves !

Commémoration du 11 novembre

Jeudi 11 novembre, sous un soleil radieux, Saint-Amé commémorait l'armistice de la guerre 14-18 avec les communes de Cleurie, La Forge et Le Syndicat.

Le public s'est déplacé en nombre pour la célébration (élus, représentants des AFN, pompiers, musiciens, élèves de Saint-Amé, parents...).

Merci à tous pour ce moment essentiel de recueillement et de souvenirs.



Nouvel artisan stamésien

M.F rénovation toutes mains est une nouvelle petite entreprise située rue de la gare à Saint-Amé. Réalisation de travaux type démoussage de toiture, petite maçonnerie, isolation, placo, carrelage et peinture.

Vous pouvez contacter M. Fluck au 06 70 66 76 12



Point communication



Notre nouveau site internet, avec une présentation plus ergonomique et plus moderne est prêt à être mis en ligne ! Vous pourrez y découvrir de jolies photos de notre village prises par notre photographe stamésienne BBmat photographie.

En avant première, vous pouvez découvrir ci-dessous le nouveau logo de Saint-Amé qui viendra orner les pages de ce nouveau site. Une explication détaillée sera développée sur le prochain Grand Poterlacat.

Côté Facebook, notre page compte désormais plus de 870 abonnés.

Un compte Instagram a également pris place et a su trouver son public.



Quelle honte ! Trop de déchets en forêts

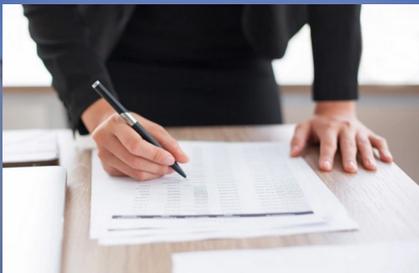
Quelle honte ! Voilà ce que nous pouvons découvrir au détour d'une promenade dans notre forêt !

Certaines personnes confondent encore la déchèterie et notre nature. Rappelons que ces dépôts sauvages sont passibles d'amendes pouvant s'élever de 450 € à 1500 €.

A bon entendre...



Qu'est-ce qu'un contrôle de gestion ?



Le contrôle de gestion est l'une des trois grandes missions des Chambres Régionales des Comptes avec le contrôle des actes budgétaires et le jugement des comptes tenus par les comptables publics locaux.

Le contrôle des comptes et de la gestion se définit comme le contrôle porté sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par la collectivité. Il ne s'agit donc pas d'un contrôle d'opportunité quant aux politiques publiques mises en place.

Par les observations qu'elle formule dans le cadre de ce contrôle, la Chambre Régionale contribue ainsi à la correction d'irrégularités et le redressement d'erreurs de gestion en vue d'une plus grande transparence de la gestion publique.

Sur quoi a porté le contrôle pour la commune de Saint-Amé ?

Dans le cadre du contrôle de gestion, les investigations de la Chambre Régionale concernaient les exercices 2015 et suivants et ont porté sur les thèmes suivants :

- La situation financière de la commune,
- La fiabilité des comptes,
- Les relations de la commune avec l'intercommunalité.

Analyse fine du contrôle de la CRC, sans interprétation et sans mensonge

L'année 2021 a été marquée par le contrôle de gestion réalisé par la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est lequel s'est achevé, au terme d'une procédure de dix mois, par l'établissement d'un rapport qui a été présenté le 10 décembre dernier au Conseil Municipal.

A l'occasion de la parution de ce P'tit Poterlacat, nous revenons sur ce contrôle de gestion afin que chacun puisse appréhender les enjeux et les conséquences de celui-ci pour les finances et les projets communaux.

Comment sont décidés les contrôles de gestion ?

Les contrôles peuvent être engagés sur demande motivée du Préfet ou de l'autorité locale. Cependant, dans la plupart des cas, ils sont engagés à l'initiative de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de son programme annuel de vérification des collectivités et établissements publics de son ressort.



Pourquoi la commune de Saint-Amé a-t-elle fait l'objet d'un contrôle de gestion ?

Pour l'année 2021, le programme annuel de vérification de la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est comprenait le contrôle de gestion de collectivités territoriales plus modestes, strate à laquelle appartient la commune de Saint-Amé.

Evidemment, toutes les collectivités relevant de cette strate n'ont pas fait l'objet d'un contrôle. Seules certaines d'entre-elles sont ressorties au regard de plusieurs indicateurs financiers qui pouvaient être révélateurs d'une situation

financière compliquée.

Ainsi, pour la commune de Saint-Amé, **les résultats budgétaires et financiers des comptes de l'exercice 2019, traduisant une situation en voie de dégradation** (capacité d'autofinancement nette **négative** et capacité de désendettement **dépassant le seuil critique** pour avoisiner les 30 ans) ont conduit la Chambre Régionale des Comptes à initier un contrôle des comptes et de la gestion en début d'année 2021.

Comment s'est déroulé ce contrôle ?

La commune a été informée de l'ouverture du contrôle de gestion par une lettre du Président de la CRC en date du 14 janvier 2021 laquelle informait également que celui-ci porterait sur les exercices 2015 et suivants.

Après une phase d'instruction qui a duré un peu plus de deux mois, de février à avril, au cours de laquelle la commune a communiqué de nombreuses pièces budgétaires et comptables à la Chambre (budgets, comptes administratifs, comptes de gestion, inventaires, fichiers comptables, liste des emprunts, différents rapports et comptes rendus, etc.), un entretien a eu lieu avec le magistrat rapporteur pour évoquer les premiers constats ressortant de cette première phase.

A la suite de cette phase d'instruction, la chambre a établi un rapport d'observations provisoires lequel a été notifié, le 17 juin 2021, à Monsieur le Maire qui y a répondu par écrit le 21 juillet 2021. Les observations

définitives ont été notifiées le 8 octobre 2021 avec possibilité pour l'ordonnateur en fonctions et le précédent ordonnateur d'y apporter une réponse écrite dans le délai d'un mois.

Compte tenu des réponses formulées lors de la notification des observations provisoires, Monsieur le Maire a informé la Chambre qu'il n'avait pas d'élément de réponse nouveau à formuler. Madame ANDRE, ordonnateur en fonction de 2015 à 2020, a fait part quant à elle de ses réponses le 2 novembre 2021.

A la suite de cela, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes a notifié, le 25 novembre 2021, le rapport d'observations définitives complété des réponses qui y ont été apportées.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, **le rapport d'observations définitives a été inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du vendredi 10 décembre 2021 et a donné lieu à un débat avec l'absence regrettable de l'ancienne maire Madame ANDRE.**

Quels éléments ont été mis en lumière par le contrôle de gestion ?

Il ressort du rapport d'observations définitives plusieurs rappels de droit et recommandations formulés par la Chambre Régionale des Comptes :

- Mise en place d'un inventaire pour l'ensemble des budgets de la commune en applications des instructions M14 et M49 (Rappel du droit n°1),
- Instauration d'une comptabilité d'engagement en application de l'article L.2342-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (Rappel du droit n°2),
- Inscriptions de restes à réaliser correspondant aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre (Rappel du droit n°3),
- Instauration d'un régime d'amortissement pour le budget général (Recommandation n°1),
- Etablissement d'un programme pluriannuel d'investissement en veillant à sa soutenabilité à moyen terme pour les finances de la commune (Recommandation n°2)



L'étude de ce rapport démontre également que **l'équilibre financier était déjà fragilisé depuis des années.**

Certes, les dotations de l'Etat ont diminué durant cette période, comme pour toutes les communes, mais cette diminution n'explique pas à elle seule la dégradation financière de la commune. Une analyse fine, bien au-delà des chiffres qui de prime abord sont honorables, fait ressortir des **difficultés d'autofinancement en 2017 et 2018.**

Ainsi, en 2017, malgré une capacité d'autofinancement nette très faible (1094 €), le programme des travaux a été poursuivi par **le financement de fonds propres disponibles issu de la vente du bâtiment de l'ex Trésorerie**, constituant ainsi des produits d'investissement mais nous privant de revenus locatifs importants pour l'avenir. **Pour faire simple, nous avons vendu les bijoux de la couronne pour garder notre train de vie.**

En 2018, les chiffres sur les résultats de fonctionnement paraissent excellents mais en y regardant de plus près nous nous apercevons que ces derniers sont dus à des recettes exceptionnelles. La première étant le versement par la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, à la suite de la sortie de la commune de la Communauté de Communes Terre de Granite, d'une compensation financière de 164 070 €. La seconde correspond à un **versement trop important du budget forêt vers le budget communal** (d'un montant de 230 000 € alors qu'il aurait dû être de 95 000 €).

Quand bien même cette compensation était attendue en recette, l'équilibre de notre budget aurait vu sa capacité d'autofinancement devenir négative sans le reversement bien trop important du **budget forêt qui a connu, pour l'exercice 2018, un déficit de fonctionnement de 135 656.90 €** correspond au surplus reversé. **Malheureusement pour la commune, nous ne pouvons pas compter chaque année sur des ventes de bâtiments ou la perception de recettes exceptionnelles pour continuer à vivre au-dessus de nos moyens.**

En conclusion, la dégradation des indicateurs financiers de 2019 était déjà annoncée par les années précédentes, démontrant qu'il s'agit davantage d'un problème structurel que conjoncturel, se traduisant dans les faits par une augmentation des produits de fonctionnement moins importante que celle des charges de fonctionnement.

Cela a entraîné ce que l'on appelle techniquement un début « d'effet ciseau » qui s'est manifesté par le biais d'une capacité d'autofinancement en diminution. **Nous relevons également dans ce rapport un point très important concernant l'attribution de compensation** reversée à la commune par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (qu'elle a intégrée au 1er janvier 2017). Dans le cadre de cette intégration, la commune s'est vue restituer plusieurs compétences exercées jusqu'alors au niveau intercommunal, à savoir les équipements sportifs (stade, courts de tennis, chalet club house, salle polyvalente) et

Poteaux / poubelle Canisacs

Bonne et mauvaise nouvelle !

Les poteaux avec poubelle et distributeur de « canisacs » ont été installés en complément dans notre village. Merci à nos agents communaux !

Par contre, il est bien regrettable que certains stamésiens ne sachent pas les utiliser !!!

Pensez à ceux qui seront obligés de nettoyer à votre place !



Page Instagram

Ça y est, vous pouvez également suivre l'actualité de notre commune sur Instagram...



saint.ame.
commune.
vosgienne

Faites-le
savoir, likez et
partagez svp !

Commission Communication
composée de :

- Nathalie Barnet
- Isabelle Flexas
- Florence Burri
- Sébastien Monnot
- Pauline Chainel
- Lucie Desjeunes
- Bruno Claudon
- Laurent Vigroux
- Martial Demange

Directeur de publication :

- Arnaud Jeannot

Crédits photos :

- freepick.com

N° ISSN : 2743-9631

la gestion du périscolaire. Cette restitution a donné lieu à une majoration de l'attribution de compensation de 160 597 € en contrepartie des charges incombant à la commune qui gère à compter de cette date ces équipements.

Dans le rapport, la Chambre Régionale des Comptes indique que « cette majoration n'est néanmoins prévue que jusqu'en 2023 » et évoque l'hypothèse d'un non renouvellement de celle-ci : « [...] si la majoration de l'attribution de compensation n'était pas renouvelée en 2023 ». Ce point n'est pas sans poser difficulté car cette majoration représente près de 9% des recettes de fonctionnement à ce jour. Dans l'hypothèse où cette majoration ne serait pas reconduite en 2023, les recettes de fonctionnement de la commune connaîtraient alors une diminution importante sachant que les charges induites par ces équipements incomberaient toujours à la commune. **Un tel scénario, que l'on peut qualifier de « scénario du pire » impacterait d'autant notre capacité d'investissement et la mise en œuvre de projets d'équipement nécessaires. Pour l'heure, ni la commune ni la communauté de communes ne disposent des éléments permettant de dire quel sera le sort de cette majoration à compter de 2023. Afin d'éclaircir cette situation, nous avons pris contact en fin d'année avec le bureau d'études STRATORIAL qui avait suivi la fusion des EPCI en 2016-2017 et qui avait relevé ce point issu de la loi de Finances pour 2017.**

Nous sommes toujours en attente des informations sur ce dossier et espérons que la majoration se poursuivra au-delà de 2023. Nous pouvons juste regretter que cet élément, connu dès 2017, n'ait pas donné lieu à l'époque à la mise en place de mesures de trajectoire permettant, le cas échéant, de faire face à cette diminution éventuelle.

Suite à ce contrôle, quelles sont les mesures que la commune compte mettre en place ?

Afin de retrouver des marges de manœuvre et augmenter la capacité d'autofinancement, il devenait vital d'agir sur les charges de fonctionnement et produits de fonctionnement. Malheureusement, les leviers d'action pour augmenter les recettes de fonctionnement étant assez limités (la commune ne maîtrise pas le montant des dotations perçues et la hausse de la fiscalité n'étant pas une option envisageable), la principale action va donc consister à rationaliser les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire à conduire une politique de réduction des charges de fonctionnement tout en veillant à ne pas perturber le fonctionnement quotidien de la commune.

Dans cette optique, l'équipe municipale a initié, dès 2020 et poursuivi en 2021, plusieurs actions visant à une réduction des charges de fonctionnement dans certains domaines :

- Maîtrise des dépenses énergétiques notamment avec l'extinction nocturne de l'éclairage public,
- Résiliation des contrats de maintenance non essentiels,
- Maîtrise de la masse salariale et nouvelles conditions du contrat d'assurance des risques statutaires,
- Résiliation du contrat de location du matériel informatique et rachat de ce dernier, réparations informatiques en interne quand cela est possible,
- Renégociation et résiliation de certains contrats d'assurance de la commune,
- Diminution des frais relatifs aux publications communales,
- Diminution des dépenses relatives à la retraite supplémentaire des élus,
- Maîtrise des dépenses de bureautique (papier, enveloppes et affranchissement).

Economies d'environ 120 000€ en 1 an

Toutes ces actions cumulées, ainsi que l'insertion de publicités pour le financement du bulletin communal, permettront de dégager, par exercice budgétaire, des marges de manœuvres financières estimées à **environ 120 000 €**.

Les économies déjà réalisées en 18 mois nous permettent d'oxygéner nos finances mais tout cela est encore fragile et demande à être poursuivi les années à venir avec d'autres pistes d'économies qui pourront s'y ajouter. En attendant, les économies déjà réalisées en 2020 et 2021, ainsi que le changement de cap budgétaire mis en place, ont été soulignés positivement par la Chambre Régionale des Comptes.

A noter !

Ces observations définitives donneront lieu, dans le délai d'un an à compter de la présentation à l'assemblée délibérante, soit pour le 10 décembre 2022 au plus tard, à l'établissement par l'ordonnateur d'un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport sera soumis au Conseil Municipal.

Journée nationale en hommage aux Morts pour la France en AFN (Afrique Française du Nord) :

Dimanche 5 décembre 2021, les communes de La Forge, Cleurie, Le Syndicat et Saint-Amé ont commémoré l'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, de 1952 à 1962.

M. Bernard TOUSSAINT, Maire de La Forge, a prononcé le discours de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre des Armées et Chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.

Un dépôt de gerbes de nos élus et des membres des AFN a eu lieu sous un soleil timide.



Défilé de Saint-Nicolas dans les rues de Saint-Amé

Saint-Nicolas a défilé dans les rues de Saint-Amé ce dimanche 5 décembre.

Les Stamésiens se sont déplacés en nombre pour acclamer le Saint Patron des enfants.

Arnaud JEANNOT, en sa qualité de Maire, lui a remis les clés de la ville comme le veut la coutume. Vin chaud, chocolat chaud, bonbons et brioche ont ensuite été servis aux enfants et parents sages !

Encore merci au comité des fêtes de Saint-Amé et aux musiciens de Saulxures-sur-Moselotte pour ce beau moment convivial !



Espace d'expression des conseillers minoritaires

Nous vous souhaitons à toutes et tous, le meilleur pour 2022.

L'année 2021 s'est finie par la communication publique du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (grandest@crtc.comptes.fr avec 2 réponses associées) au sein duquel nous pouvons découvrir la validation :

- des choix et de la maîtrise de la gestion financière de la commune des années 2015 à 2020;
- du **changement d'intercommunalité (cohérent)** avec la réalité de notre bassin de vie).

Ce rapport conclut que :

- **la situation financière laissée en mai 2020 est saine** : le déséquilibre de 2019, tant mis en avant par la majorité, n'a été que ponctuel et éphémère, dû à un contexte exceptionnel (travaux indispensables);
- **le projet « éco-quartier » est financièrement dangereux** et préconise **une marche à suivre raisonnable pour maintenir l'équilibre des finances communales**. (Évalué à **9,2M€** au printemps (chiffre resté confidentiel), le montant du projet examiné, amputé et ramené à **3,6M€**, s'avère tout à fait **disproportionné** pour la commune : il engendrerait **une dégradation durable** de sa situation financière, rendant impossible tout autre investissement majeur.)

Il recommande à la commune de se doter d'un **programme pluriannuel d'investissement !**

Pourquoi n'était-ce pas déjà fait ? Ce processus est pourtant chose courante dans la bonne gestion d'une commune : estimation du **montant possible d'investissement** puis réalisation d'**une étude préalable de sol du terrain choisi** et enfin appel aux services et conseils du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, de l'Environnement départemental, loi du 03/01/01977, (ce qui aurait permis d'**éviter le coût d'un cabinet d'architecture privé** !).

Envisager d'autres pistes, ... **NON**, l'équipe majoritaire dans sa volonté d'affirmer une supériorité et un besoin de reconnaissance continue sur sa lancée et préfère répandre des affirmations mensongères récurrentes sur les réalisations de l'équipe précédente en refusant obstinément d'écouter les avis de l'opposition, au risque d'endetter la commune sur plusieurs décennies et de **bloquer toute autre forme d'investissement !!!!** (N.Barnet, M.Demange, T.Peduzzi, M.André)

Saint-Nicolas dans les écoles



Saint-Nicolas a rendu visite à nos écoliers le vendredi 3 décembre.

Père Fouettard et Saint Nicolas ont fait le tour de nos établissements scolaires à Saint-Amé pour saluer et distribuer quelques friandises aux élèves stamésiens (de la maternelle au CM2, en passant également par l'IME et l'unité d'enseignement).

M. Le Maire, Arnaud JEANNOT et son Adjointe, Florence BURRI, en ont profité pour remettre un dictionnaire à chaque élève du CE1.

Père Fouettard n'a pas eu trop à sévir !

C'est toujours aussi beau de voir briller les yeux de nos enfants devant Saint-Nicolas.



Plateforme « Marketplace » - Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

La plateforme « J'aime mes commerçants » a désormais son « marketplace ».

A la suite du succès rencontré lors des confinements, l'Union romarimontaine des commerçants et artisans (URCA) en collaboration avec les autres unions de commerçants de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales a développé un « market place de territoire ».

Les clients peuvent désormais effectuer leurs achats sur internet où sont répertoriés pas moins de 196 commerçants, producteurs et artisans des dix communes. Cette plateforme apporte une visibilité sur l'offre commerciale locale et permet ainsi de comparer les prix et les articles similaires avec un panier unique. Les livraisons peuvent se faire à domicile ou en « Click and Collect » et sur chaque achat, une partie du prix est reversée dans une cagnotte et génère une bonification dont le montant est

réutilisable sur la plateforme.

En achetant sur la plateforme, vous soutenez l'économie locale.

Découvrez les spécialités, les produits ou savoir-faire proches de chez vous sur www.jaimemescommerçants.fr

Les commerçants, producteurs et artisans qui souhaitent figurer sur cette plateforme peuvent bénéficier d'un accès gratuit en adhérant à une association de commerçants ou en payant un abonnement mensuel. Inscription sur :

www.jaimemescommerçants.fr



J'AIME MES
COMMERÇANTS



Séance photos à la mairie !

Notre nouveau site internet est en cours de création. Les élus de Saint-Amé se sont prêtés au jeu des photos individuelles qui alimenteront les futures pages. Résultat à découvrir dans quelques semaines.

Merci encore à BBmat, Magali Bauer, photographe à Saint-Amé.

A bientôt pour le prochain exemplaire du P'tit Poterlacat.

En attendant, n'hésitez pas à vous abonner à notre **page Facebook** et compte Instagram pour suivre l'actualité en temps réel.

